

Note de bilan final

Les Microfranchises Solidaires

Projet porté par
ADIE/MICROFRANCHISES SOLIDAIRES



Le microcrédit
pour créer sa boîte

dans le cadre du dispositif



Durée de l'action soutenue :
De décembre 2014 à décembre 2016

Ministère de l'éducation nationale

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

www.experimentation.jeunes.gouv.fr



Juin 2018

INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) dans le cadre de l'appel à projets permanent lancé en 2014 sur le déploiement de projets innovants d'utilité sociale.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves, développer la mobilisation des jeunes au service de causes d'intérêt général et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités diversifiées et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guident les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Sur un autre registre, le programme lancé en 2014 a eu pour vocation d'identifier, de mettre en valeur, de soutenir et de faciliter l'extension d'initiatives socialement innovantes, portées bénévolement par des associations, des fondations, des entreprises. Programme interministériel placé sous l'égide du Président de la République, il a été animé par le ministre chargé de la jeunesse, chargé également du soutien à la vie associative. Les projets sélectionnés ont reçu un appui financier, un accompagnement personnalisé et un label intitulé « La France s'engage ».

Pour plus d'informations sur l'évaluation du programme, vous pouvez consulter les rapports d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par les quatre équipes de recherche sélectionnées par le FEJ : Itinere Conseil sur les projets relevant du champ de « Lutte contre l'exclusion/Santé », le cabinet GESTE sur les projets portant sur « l'emploi et l'insertion », la société de conseil Planète Publique sur les projets relevant de « l'éducation et de la formation » et l'Agence PHARE sur le « Numérique » et les projets « Citoyenneté/Vie associative ».

Ces documents sont consultables sur le site www.experimentation.jeunes.gouv.fr.

Ministère de l'Éducation nationale
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

<p>THÉMATIQUE : Insertion professionnelle / Emploi Numéro du projet : LFSE_470</p>
<p>LE DISPOSITIF</p>
<p>Titre : Adie Microfranchise Solidaire</p>
<p>Objectifs initiaux : Création de 10-12 filières de microfranchise et 3000-5000 emplois d'ici 10 ans</p>
<p>Public(s) cible(s) : Individus éloignés du marché de l'emploi, n'ayant pas ou peu de qualifications professionnelles et n'ayant pas accès au crédit bancaire mais souhaitant créer une activité indépendante. 170 micro-entrepreneurs ont rejoint l'un des 4 réseaux de microfranchise co-créé par l'Adie.</p>
<p>Descriptif synthétique du dispositif : La microfranchise solidaire de l'Adie a pour mission d'identifier et tester des concepts d'activités « clés en main », pour pouvoir les proposer à des personnes éloignées du marché du travail. La microfranchise solidaire constitue un nouveau modèle d'entrepreneuriat social qui s'inspire du modèle de la franchise et du commerce organisé et valorise l'esprit d'entreprise du franchiseur et des microfranchisés solidaires.</p>
<p>Territoire(s) de mise en œuvre : L'ensemble du territoire national métropolitain est concerné par la mise en œuvre de ce projet. La zone d'intervention comprend donc des zones urbaines, des zones urbaines sensibles et des zones rurales.</p>
<p>Valeur ajoutée du dispositif mis en place : Le dispositif permet à des personnes n'ayant pas d'idée ou n'osant pas se lancer seules de franchir le pas de la création d'entreprise. En effet, ces personnes bénéficient d'un concept d'activité viable et testé, avec un ensemble de services mutualisés, une formation et un accompagnement de la part du microfranchiseur.</p>
<p>Partenaires techniques opérationnels : (1) Partenaires initialement visés dans la convention : Adie Microfranchise Solidaire Investissement ; Chauffeur&Go ; La Microfranchise O2 Adie (2) Partenaires effectifs : Adie Microfranchise Solidaire Investissement ; Chauffeur&Go ; La Microfranchise O2 Adie ; Cyclopolitain ; Glide Company ; Gouache Avocats ; Latham&Watkins</p>
<p>Partenaires financiers (avec montants) : Mentionner, en plus du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, tous les financeurs du projet. Le Fonds Adie La Fondation Giordano Dell'Amore BPI</p>
<p>Durée du projet soutenu : (1) Durée initiale : 36 (2) Durée effective : 36</p>
<p>LE PORTEUR DU PROJET</p>
<p>Nom de la structure : Adie Type de structure : Association (RUC)</p>

I- Rappel du projet et de ses objectifs

La Microfranchise Solidaire est un concept dynamique d'entrepreneuriat social pour créer de l'emploi indépendant, qui s'inspire de la franchise et du commerce organisé.

Elle vise à proposer à des créateurs d'entreprise des activités "clés-en-main" simples et accessibles, à développer au sein et avec l'appui d'un réseau professionnel. Elle permet aussi aux entreprises "franchiseur solidaire" de développer leur activité sur le territoire français à une échelle locale en se reposant sur un réseau d'entrepreneurs indépendants.

Les microfranchisés bénéficient ainsi de la notoriété d'une marque, de la transmission d'un savoir-faire et de méthodes commerciales, de services mutualisés (centrale d'appel, centrale d'achats, logiciels de gestion, etc.) ainsi que d'une formation et d'un accompagnement métier en continu.

L'investissement initial est limité à 10 000 € et peut être financé par le microcrédit de l'ADIE. Les microfranchisés peuvent également bénéficier de l'accompagnement de l'ADIE pour la création et la gestion de leur activité.

Le programme « La France s'engage » a permis à l'ADIE de développer de nouvelles filières de microfranchises.

II- Principales innovations

Le concept de microfranchise solidaire se distingue par sa capacité à réunir une association et des entreprises privées dans une démarche de co-création d'un réseau de microfranchise, qui se veut viable financièrement dans la durée. L'ADIE a ajouté à cela la création d'un fonds d'investissement dédié, permettant l'amorçage ou le développement de ces filières.

Le fait d'adapter le principe du commerce organisé au micro-entrepreneuriat constitue une vraie innovation en Europe. Elle est une forme de réponse à l'évolution actuelle du marché du travail, vers plus d'emplois indépendants. Par ailleurs, la combinaison entre le savoir-faire d'entreprises privées reconnues et l'action du réseau de l'ADIE (financement et accompagnement) offre un cadre complet et sécurisant aux microfranchisés, ces deux éléments étant parfaitement complémentaires.

L'ADIE a maintenant acquis près de sept années d'expérience grâce à la création et au déploiement de filières de microfranchise, et l'étude de plus d'une centaine de dossiers. Cette expérience pourrait être transférée à de nombreux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire cherchant à construire des modèles pérennes destinés aux micro-entrepreneurs. Au cours de ces années de travail, de nombreux outils et procédures ont été développés afin d'optimiser le fonctionnement des réseaux. Le transfert d'expérience pourrait ainsi s'opérer avec toutes les entreprises françaises souhaitant se développer en microfranchise solidaire en partenariat avec l'ADIE. Par ailleurs, le concept pourrait aussi se dupliquer à l'international auprès des acteurs de la microfinance dans d'autres pays.

III- Caractéristiques du public touché par le projet

Les bénéficiaires du projet étaient des personnes éloignées du marché de l'emploi, n'ayant pas ou peu de qualifications professionnelles et n'ayant pas accès au crédit bancaire mais souhaitant créer une activité indépendante.

170 micro-entrepreneurs ont rejoint l'un des réseaux de microfranchise co-crésés par l'ADIE.

IV- Principales actions mises en œuvre

Les principales actions mises en œuvre s'articulaient autour du déploiement de filières de microfranchise solidaire et de l'accompagnement et du financement des microfranchisés.

Les premières filières de microfranchise solidaire créées étaient les suivantes :

- Chauffeur&Go

Chauffeur&Go met à disposition de ses clients des chauffeurs indépendants expérimentés pour tout déplacement personnel ou professionnel. Le réseau dispose également d'une expertise reconnue dans l'événementiel, ayant notamment géré avec succès des opérations telles que le LH Forum, le Women's Forum ou la COP 21.

- La microfranchise O2 Adie petit jardinage

La microfranchise O2 Adie propose des services de petit jardinage aux particuliers. En partenariat avec O2 home services, acteur majeur des services à la personne en France, les microfranchisés créent leur activité indépendante et bénéficient ainsi de la marque O2 et de la transmission du savoir-faire technique et commercial d'O2 home services. Les microfranchisés bénéficient d'une formation au démarrage et d'une assistance continue, ainsi que de services mutualisés pour développer leur activité sur une zone d'exclusivité.

- Mon Assistant Numérique.com

Le réseau Mon Assistant Numérique.com est spécialisé dans l'aide informatique à la personne (seniors, parents, etc.) et aux professionnels (artisans principalement). Les microfranchisés proposent à leurs clients diverses prestations d'assistance informatique ou de formation à l'utilisation des outils numériques. Ils bénéficient pour cela d'une formation initiale de trois jours, de nombreux outils et d'un fort accompagnement de la tête de réseau.

V- Résultats et principaux enseignements

Les microfranchises permettent à des personnes n'ayant pas d'idée ou n'osant pas se lancer seules de franchir le pas de la création d'entreprise. En effet, ces personnes bénéficient d'un concept d'activité viable et testé, avec un ensemble de services mutualisés, une formation et un accompagnement de la part du microfranchiseur.

Le financement du programme « La France s'engage » a permis le recrutement d'un nouveau collaborateur et a ainsi contribué au déploiement de nouvelles filières de microfranchises. La mise en relation avec les autres lauréats a été bénéfique pour partager les difficultés et les enjeux de l'ADIE. La communication autour du programme a aussi été un point fort pour mettre en avant cette initiative de manière nationale et aider à la faire connaître.

Le projet s'est parfois heurté à la difficulté d'identifier des métiers « microfranchisables », notamment du fait des professions réglementées et de la contrainte du plan de financement qui doit être inférieur à 10 000 €.

Par ailleurs, du fait de la nature innovante du projet, il n'est pas toujours facile d'identifier de futurs partenaires microfranchiseurs qui répondent à toutes les exigences requises.

Enfin, concernant la suite et les perspectives du projet, il faut noter que les réseaux de microfranchises créés sont économiquement pérennes par nature puisqu'ils sont portés par des entreprises à vocation commerciale.

La pérennité financière du projet sera assurée quant à elle par l'identification de nouveaux partenaires financiers et par le soutien de l'ADIE.



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Éducation nationale
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
www.experimentation.jeunes.gouv.fr